



PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DU RHÔNE

ARRETE PREFECTORAL N° 69-2018-11-19-02

portant composition du conseil citoyen de la ville de VILLEURBANNE  
QPV Saint-Jean

----

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST  
PRÉFET DU RHÔNE**

*Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

CONSIDERANT la demande de validation du conseil citoyen formulée par le maire de Villeurbanne auprès du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville le 8 novembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville ;

**A R R E T E :**

**Article 1: Désignation des membres du conseil citoyens**

Le conseil citoyen mis en place sur le territoire de Villeurbanne – QPV de Saint Jean est constitué comme suit (voir annexes 1 et 2) :

- Collège « habitant » composé de 31 personnes
- Collège « acteurs locaux » composé de 7 acteurs

**Article 2 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

### **Article 3 : Renouvellement**

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut se réaliser notamment à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

**Article 4** : Le sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et le maire de Villeurbanne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Rhône.

Lyon, le

20 NOV. 2018

Le sous-préfet,  
Chargé de mission pour la politique de la ville

  
Gilbert DELEUIL

# ANNEXE 1

## Conseil Citoyen Saint-Jean

### COLLEGE HABITANTS

			NOM	Prénom	F	H	adresse	Présents
1	V	M.	ABEIDALLAH	Abdallah		1	72 allée du Mens	excusé mais inscription confirmée par écrit
2	V	Mme	ADDA	Nassera	1		17 rue Saint-Jean	<i>oui</i>
3	V	Mme	AHAMED	Salimata	1		4 rue des Jardins	excusée mais inscription confirmée par mail
4	V	Mme	ANTONINI	Josette	1		1 rue Saint-Jean	<i>oui</i>
5	T	Mme	ARGOUBI	Naima	1		1 Petite Rue du Roulet	<i>oui</i>
6	V	M.	ASKRI	Montassar		1	90 allée du Mens	excusé mais inscription confirmée par téléphone
7	T	Mme	BACHELET	Florence	1		102 rue de Verdun	<i>oui</i>
8	V	Mme	BERTET-PILON	Michelle	1		100 rue de Verdun	excusée mais inscription confirmée par écrit
9	V	M.	CHAVRET	Michel		1	22 rue des Jardins	<i>oui</i>
10	V	M.	DEMOOR	Frédéric		1	30 rue des Jardins	<i>oui</i>
11	V	Mme	GLASTER	Frédérique	1		1bis rue du Clos Mon Désir	<i>oui</i>
12	V	Mme	HADJARA	Soraya	1		51 rue du Canal	<i>oui</i>
13	V	M.	HAMMOUDA	Ahmad		1	19 rue Saint-Jean	<i>oui</i>
14	V	Mme	IDRANI	Latifa	1		51 rue du Canal	<i>oui</i>
15	V	M.	IDRANI	Mohamed		1	76 allée du Mens	<i>oui</i>
16	T	M.	KARAOUNI	Boualam		1	15 rue Saint-Jean	<i>oui</i>
17	V	Mme	KHEZZARI	Zorah	1		23 rue de la Digue	excusée mais inscription confirmée par écrit
18	V	Mme	LAAMARI	Hedia	1		44 allée du Mens	<i>oui</i>
19	T	Mme	LALMI	Habiba	1		98 rue de Verdun	<i>oui</i>
20	T	Mme	LOUIS	Yamina	1		9 rue Saint-Jean	excusée mais inscription confirmée par écrit
21	V	M.	MASAPOLLO	Tony		1	46 rue des Jardins	<i>oui</i>
22	T	M.	PAYA	Cyril		1	102 rue de Verdun	<i>oui</i>
23	V	M.	PERNEL	Sébastien		1	13 rue Saint-Jean	excusé mais inscription confirmée par mail
24	V	M.	SALEH	Khaled		1	36 Petite Rue du Roulet	excusé mais inscription confirmée par mail
25	V	Mme	SCHLOSSER	Pauline	1		4 rue Léon Piat	<i>oui</i>
26	T	Mme	SOUAKER	Wadda	1		90 rue de Verdun	excusée mais inscription confirmée par écrit
27	V	Mme	TOUIZEAT	Malika	1		74 rue des Jardins	<i>oui</i>
28	V	Mme	YOUSFI	Samira	1		15 rue des Prés	<i>oui</i>
29	V	Mme	YOUSFI	Sirine	1		15 rue des Prés	excusée mais inscription confirmée par écrit
30	V	Mme	ZAHZOUH	Nadia	1		9 rue Saint-Jean	<i>oui</i>
31	V	Mme	ZAHZOUH	Zara	1		9 rue Saint-Jean	<i>oui</i>

V = membre volontaire

T = membre tiré au sort

<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>11</b>
--------------	-----------	-----------

## ANNEXE 2

Conseil Citoyen Saint-Jean

COLLEGE ORGANISATIONS LOCALES

Structure		Objet	Qualité Représentant	Présents
1	<b>JSV Musculation</b>	Association, Favoriser la pratique du sport et la mise en forme au sein du quartier	Mounir SOUAKER (Président)	<i>oui</i>
2	<b>Centre d'animation Saint-Jean (CASTJ)</b>	Centre social et culturel	Djamila LALLALI (Présidente) . Sup Elise PERON (directrice)	<i>oui</i>
3	<b>Association Les Chalets du Mens</b>	Association de locataires	Sofia BENKKADOUR (Présidente)	<i>oui</i>
4	<b>VIVA Market</b>	Commerce	Bechir HEDIA (Gérant)	<i>oui</i>
5	<b>Le Booster</b>	Association, Expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour proposer à toutes les personnes privées d'emploi d'un territoire un emploi adapté à ses savoir-faire	Bertrand FOUCHER (Coordinateur)	<i>oui</i>
6	<b>Voisin Malin</b>	Association, Tisser du lien entre les habitants et les institutions	Joël HUMBERT (Responsable de site salarié)	<i>oui</i>
7	<b>Rhône Sportif</b>	Club sportif omnisport : rugby, tennis, tennis de table, babyfoot, pétanque...	Marine BROILLET (Volontaire en service civique)	<i>oui</i>